

Résultat provisoire de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

<p style="text-align: center;"><b>WAVECOM</b>  (Euronext Paris)</p>
---

- 1 - Euronext Paris SA a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 17 février 2009, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société Sierra Wireless France SAS visant les actions et les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Océanes ») de la société WAVECOM, elle a reçu en dépôt 13 353 912 actions (incluant les actions apportées dans le cadre de l'offre faite aux Etats-Unis, dont 372 701 actions représentées par des ADS) et 2 571 022 « Océanes ».

Au total, Sierra Wireless France SAS est en mesure de détenir 13 353 912 actions représentant autant de droits de vote WAVECOM, soit 84,34% du capital et des droits de vote de la société (1), ainsi que 2 571 022 « Océanes » WAVECOM représentant 99,97% des « Océanes » en circulation.

La condition minimale fixée par l'initiateur – à savoir l'obtention à l'issue de l'offre d'au moins 50% des droits de vote majoré d'un droit de vote de WAVECOM – est satisfaite (2). L'offre aura donc une suite positive.

- 2 - L'Autorité des marchés financiers publiera le résultat définitif de l'offre à l'issue des ultimes travaux de vérification, au plus tard le 25 février 2009.

- 
- (1) Sur la base d'un capital composé, au 30 janvier 2009, de 15 832 561 actions représentant autant de droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
- (2) Sierra Wireless France SAS est en mesure de détenir au moins 90,59% des droits de vote de WAVECOM sur la base d'un total de 14 740 700 droits de vote, hors prise en compte des 1 091 861 actions auto-détenues, conformément au mode de calcul du seuil de renonciation exposé dans la note d'information ayant reçu de l'AMF le visa n°09-002 en date du 6 janvier 2009.